

place aux chapitres des cathédrales jusqu'au jour où tous les pouvoirs d'élection sont déposés entre les mains du roi. Voilà ce qui ressort des écrits de saint Cyprien, des conciles de Constantinople et de Chalcedoine et, plus tard, des instructions de plusieurs papes et particulièrement de saint Léon. Durant cette première période, l'acceptation, l'approbation par le peuple était donc un élément essentiel de la nomination des évêques ; toutefois, il n'était pas le principal. En réalité, l'évêque, le plus ordinairement, était désigné au peuple par les évêques de la province, choisi par eux, si bien que la désignation faite n'était que provisoire, une manière de présentation.

La confirmation ou l'institution canonique était faite par le métropolitain, tenant, lui-même, son autorité du pape qui a toujours été reconnu comme le chef suprême de l'Eglise.

La consécration était donnée par le métropolitain assisté de deux évêques.

* * *

Dans les premiers siècles de l'Eglise le mode de nomination des évêques par l'élection n'a donné que des résultats excellents ; mais, avec la fin des persécutions, l'Eglise triomphante étant devenue un des grands éléments de la vie sociale, ce mode devait se trouver exposé à tous les inconvénients auxquels il est si facilement accessible : l'ambition, les divisions intestines, les ingérences étrangères, la simonie elle-même devenaient ou pouvaient devenir de très grands dangers. L'Eglise avait vu le mal et pris les mesures nécessaires pour en arrêter les effets, notamment, en frappant de nullité les assemblées électives tumultueuses ; toutefois il fut plus difficile d'empêcher les premiers chrétiens de s'ingérer dans la nomination des évêques et l'on voit que, jusqu'à Char-